

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	14
présents	9
votants	11

L'an deux mil vingt et un, le **DIX HUIT NOVEMBRE** à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2021

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
 GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly HUGRON Dominique

ABSENTS EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine donne pouvoir à PIERRISNARD Béatrice ; BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à LE BOULER Cédric ; DUMARCHÉ Jérémy

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; HAMON Sylvain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRIMAUD Sylvie

OBJET :

54/2021

**FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS
AU LOTISSEMENT « LE GRAND CLOS » – PHASE 2**

M. le Maire rappelle que tous les lots du lotissement « les grands Clos », créé en 2009, sont aujourd'hui vendus.

Aussi, la commune a décidé de lancer une « phase 2 » d'aménagement de ce lotissement composée ainsi :

- Aménagement de 3 lots (A, B, C) avec accès direct à la phase 1 du lotissement (sortie Sud)
- Aménagement de 9 lots (1 à 9) avec accès à créer en sortie Nord du Lotissement

M. le Maire suggère de fixer un prix de vente des terrains identique pour les 12 lots.

Ce lotissement étant assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée, la commune devra s'acquitter de la TVA à la marge c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'aménagement de la parcelle.

Compte-tenu du coût estimatif du projet d'aménagement, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le prix de vente de ces 12 lots à
 - o 37 € HT par m²
 - o ou 30 € HT par m² pour les primo-accédants uniquement
- Autorise M. le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à la vente des lots

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,

Jean-Marc LALLOUÉ

